

RÉFORME DES RETRAITES : MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ULIÈGE

(en suivi de sa séance du 16 avril 2025)

Le 11 avril 2025, la coalition Arizona a approuvé dans le cadre de l'«accord de Pâques» un avant-projet de loi dans lequel le gouvernement prévoit un ensemble de mesures en matière de réforme des retraites, mesures particulièrement brutales et sans précédent dans l'histoire belge. Les effets sur l'Université, la Justice, la Démocratie, la Sécurité, et l'Économie seront très négatifs à court terme et le deviendront de plus en plus au fil des années.

La réforme annoncée des retraites touche toutes les catégories de personnel de l'Université. Les experts estiment - sur la base des données disponibles et pour les carrières complètes - une perte minimale de 30 % à 40 % selon la catégorie d'âge pour le personnel académique, de 26 % pour le personnel scientifique et de 9 % à 12 % pour le personnel administratif, technique et ouvrier.

Au-delà des conséquences financières au niveau individuel de la réforme des retraites, c'est le fonctionnement même de l'Université en tant qu'Institution publique, ainsi que son apport à la région et à la société, qui seront profondément modifiés. L'ULiège : c'est plus de 6000 membres du personnel (sans compter les 6400 membres du personnel du CHU), près de 4000 diplômé·e·s par an dont plus de 80 % trouvent un emploi dans les six mois, 193 masters dont 68 en anglais, plus de 250 docteurs et docteuses par an, près de 1700 conventions de recherche dont près de 400 avec au moins un partenaire international dans 90 pays différents, 1500 brevets délivrés, 112 spin-off en activité et des écosystèmes d'innovation attractifs pour les entreprises et les investissements internationaux.

Modifiés dans quel sens ?

- **Attractivité** : Le recrutement de nouveaux membres du personnel (toutes catégories confondues) sera fortement freiné : le recrutement de jeunes talents sera impacté par les pensions modifiées qui réduisent l'attrait des Institutions académiques, et par les départs à la retraite qui seront retardés, dans un contexte où la part budgétaire que l'Université peut consacrer aux salaires est plafonnée.
- **Communautarisation** : Les Universités flamandes pourraient bénéficier de mesures compensatoires de la part du Gouvernement flamand ; ce ne sera vraisemblablement pas le cas en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il en résultera une logique communautaire à deux vitesses, qui produira de fait un déclassement des carrières, de la formation et des diplômes en FWB. Ce déclassement de la valeur des diplômes ne peut qu'inquiéter, tant les professeurs et encadrants que les futurs porteurs de ces diplômes, les étudiants.



- **Transformation des métiers :** Soumis à la nécessité de préparer eux-mêmes un second pilier de pension que les Institutions ne pourront pas financer, le personnel universitaire sera tenté de gérer stratégiquement ses prestations, en cumulant par exemple un métier d'enseignant·e - chercheur·euse et un métier extra-académique, avec pour conséquence une réduction du temps dédié à l'Enseignement, à la Recherche et aux missions de Service à la Collectivité.
- **Impact sur l'Enseignement et la Recherche :** Le cumul des effets des différents points mentionnés ci-dessus mènera inévitablement à une détérioration de la qualité de l'Enseignement et de la Recherche. Les capacités de financement des projets de recherche (par l'Europe notamment) diminueront, et donc, la visibilité de la FWB et l'attractivité de la Région pour les entreprises, tous secteurs confondus, seront affectées.
- **Impact Socio-économique :** Le rôle essentiel de catalyseur des Universités dans le développement du tissu économique et de la gestion des problématiques sociales (dont la santé) à travers la formation et la recherche sera considérablement affecté ; suite au manque d'attractivité qui se produira pour la Région, les conséquences de la réforme en termes de pertes d'emploi, de réduction des investissements privés et de la qualité de vie des citoyens seront énormes et irréversibles pour de nombreuses années.

Ces conséquences sont donc bien d'une ampleur sans précédent, tant pour l'Institution publique en tant que telle que pour la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avec les secteurs de la Justice et la Défense, eux aussi frappés lourdement par la réforme, le secteur de l'Éducation constitue l'un des piliers fondamentaux d'un État de droit. Le travail dans la fonction publique sert le bien commun ; à ce titre, il doit être protégé des pressions concurrentielles et des logiques de rentabilité qui s'exercent dans les secteurs d'activité dits «privés».

L'Université de Liège et son Conseil d'Administration mettent en garde les pouvoirs publics contre les conséquences directes et indirectes de cette réforme, à laquelle ils s'opposent fermement. Ils demandent urgemment une concertation avec les universités.

